Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_189-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_189

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_189-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_189

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- ZAC des Ormeaux - Ilot I - Cession du terrain d'activité au profit de CARDINAL PARTICIPATIONS (Immo Mousquetaires)

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.311-6 ;
Vu la délibération n°21 du conseil municipal en date du 9 juillet 2009 approuvant la création de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n°123 du conseil municipal en date du 16 mai 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n°2019_082 du conseil municipal du 28 mars 2019 relative à l'actualisation du bilan financier de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n°2025_132 du conseil municipal du 2 juin 2025 relative à l'approbation du cahier des charges de cession de terrains de l'îlot I de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n° DC_2025_160 du conseil municipal en date du 7 juillet 2025 approuvant la cession des parcelles cadastrées section BI n°001p et BI n°247p, situées sur l'îlot I de la ZAC des Ormeaux, au profit de Cardinal Participations, ainsi que le cahier des charges de cession de terrain modifié ;
Vu l'acte notarié d'échange en date du 6 mars 2017 conclu entre la Commune de Vitré et Monsieur Jean-Pierre BUFFET ;
Vu le projet de division établi par Monsieur Arnaud LEGENDRE, géomètre-expert foncier D.P.L.G. à Vitré (dossier n°24-634-AC), délimitant l'emprise définitive à céder ;
Vu l'avis du Domaine en date du 23 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 11 juin 2026 ;

Considérant que par délibération n° DC_2025_160 du 7 juillet 2025, susvisée, la Ville de Vitré a approuvé la cession, à la société Cardinal Participations, des parcelles cadastrées section BI n°001p et BI n°247p, situées sur l'îlot I de la ZAC des Ormeaux, d'une surface alors estimée à environ 11 929 m², au prix de 29,50 € HT le mètre carré, en vue du déplacement de l'enseigne INTERMARCHÉ Nord ;

Considérant que l'emprise foncière à céder par la Ville doit être précisée et complétée par l'intégration des parcelles cadastrées section BI n°1p, n°250, n°252 et n°272, à usage d'espaces verts, portant l'emprise communale à céder à une surface d'environ 1ha 16a 40ca, telle que délimitée au projet de division établi par le géomètre-expert ;

Considérant que Monsieur [redacted], propriétaire des parcelles attenantes au projet (notamment l'îlot I), cède par ailleurs, directement à la société Cardinal Participations, une emprise d'environ 520 m² (5a 20ca), à usage de places de stationnement ;

Considérant qu'aux termes de l'acte notarié d'échange, en date du 6 mars 2017, la Commune de Vitré, premier échangeur, s'était engagée, en contrepartie de l'échange consenti par Monsieur [redacted] second échangeur : « à créer, sur la parcelle cadastrée section BI numéro 247, un accès et une placette permettant de desservir les parcelles cadastrées section BI numéros 248, 249 et 245, conservées par Monsieur [redacted], tel que matérialisé sur un plan demeuré annexé aux présentes (annexe 9) » ;

Considérant que, compte tenu de la cession de l'emprise communale au profit de la société Cardinal Participations et de la réorganisation foncière qu'elle emporte sur l'îlot I, cet engagement et la servitude de

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_189-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_189

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

passage en résultant au profit de Monsieur [redacted] n'ont plus lieu d'être et qu'il convient, en conséquence, de les supprimer, conformément au plan annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient donc de modifier le cahier des charges de cession de terrain de l'îlot I et de conclure un avenant n°1 au compromis de vente afin, notamment, de prendre en compte cette nouvelle emprise et de porter la durée de la promesse de dix-sept (17) à vingt-quatre (24) mois ;

Considérant que le prix de vente de 29,50 € HT le mètre carré demeure inchangé, le montant total de la cession étant à préciser en fonction de la surface arrêtée par le géomètre-expert sur le document modificatif du parcellaire cadastral ;

Considérant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **de modifier la délibération n° DC_2025_160 du conseil municipal en date du 7 juillet 2025 approuvant la cession des parcelles cadastrées section BI n°001p et BI n°247p, situées sur l'îlot I de la ZAC des Ormeaux, au profit de Cardinal Participations ;**
- **d'approuver le cahier des charges de cession de terrain modifié de l'îlot I de la ZAC des Ormeaux ainsi que l'avenant n°1 au compromis de vente, portant notamment la durée de la promesse de dix-sept (17) à vingt-quatre (24) mois ;**
- **d'approuver la cession au profit de la société Cardinal Participations (l'Immobilière Européenne des Mousquetaires), ou de toute autre entité pouvant se substituer, de l'emprise foncière communale à prendre sur les parcelles cadastrées section BI n°1p, n°247p, n°250, n°252 et n°272, d'une surface d'environ 1ha 16a 40ca, au prix de 29,50 € HT le mètre carré, le montant total étant à préciser en fonction de la surface arrêtée par le géomètre-expert ;**
- **d'approuver la suppression de l'engagement et de la servitude de passage consentis au profit de Monsieur [redacted], aux termes de l'acte notarié du 6 mars 2017, conformément au plan annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire, et notamment l'avenant n°1 au compromis de vente ainsi que l'acte de vente à intervenir en l'office d'un notaire vitréen.**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_189-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_189

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstentions : 4
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 28
- Contre : 1

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.